



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur les architectes/The Architects Amendment Act;*
(M^{me} la ministre BRAUN)

(N° 21) — *Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act.*
(M^{me} la ministre BRAUN)

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre des Enfants et des Perspectives pour la jeunesse à s'assurer que les droits de tous les enfants du Manitoba sont respectés et que leurs opinions sont prises en considération lorsque des décisions les touchant sont prises ainsi qu'à remédier aux défaillances tragiques du système qui ont récemment nui aux enfants de la province. (P. Burns, K. Cuff, A. Hildebrandt et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (S. Plaza, R. Owens, H. Penner et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (K. Wilgosh, B. Frith, B. Grant et autres)

M. le *ministre* DEWAR dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2015-2016 — Finances.

(Document parlementaire n° 28)

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2015-2016 — Services à la famille.

(Document parlementaire n° 29)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. JHA ainsi que M^{mes} DRIEDGER, ALLAN, STEFANSON et LATHLIN font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* DEWAR demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore qu'en présentant le présent budget, le gouvernement provincial néglige les priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il n'a pas reconnu que les Manitobains en ont assez des promesses non tenues, notamment celles d'équilibrer le budget d'ici 2014 et de ne pas augmenter les impôts, et de respecter le droit de voter sur les augmentations de taxes et de reconnaître que les Manitobains désirent un changement pour le mieux;
- b) qu'il n'a pas compris que les Manitobains paient d'avantage et reçoivent moins étant donné que les services de première ligne, comme dans le domaine de la santé et de l'éducation, arrivent au dernier rang et qu'une famille à Winnipeg doit payer 3 200 \$ de plus en taxes provinciales qu'une famille moyenne comparable habitant à Régina;
- c) qu'il n'a pas reconnu que la dette provinciale a doublé depuis 2008 en raison du gaspillage gouvernemental, forçant ainsi les Manitobains à payer plus de 800 millions de dollars en frais d'intérêt sur la dette, ce qui met en danger l'avenir du Manitoba puisque cet argent ne peut pas être investi dans la protection des services de première ligne, la réduction des temps d'attente pour recevoir des soins médicaux ou l'amélioration des résultats scolaires de nos enfants,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Lundi 11 mai 2015

MM. SMOOK, GAUDREAU et BRIESE, M. le *ministre* SARAN, M. MARTIN ainsi que M. le *ministre* CHIEF interviennent. M. EICHLER exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

L'Assemblée convient de permettre au leader de l'opposition officielle et aux porte-parole de l'opposition d'être accompagnés de membres de leur personnel pendant l'examen des budgets.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID